

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1er décembre 2025

### **L'UMIH publie le guide "S'engager pour des pratiques & relations respectueuses au travail"**

L'Umih publie un nouveau guide pour aider l'ensemble des entreprises cafés, hôtels, restaurants, établissements de nuit et traiteurs (CHRD), à ancrer des pratiques managériales exigeantes et respectueuses.

La gestion quotidienne d'un établissement mobilise une multitude d'exigences et relève du défi : pression économique, organisation complexe, gestion des pics d'activité et tensions pour maintenir un service de qualité. Or aucune pression ne justifie un comportement violent ou irrespectueux et même les habitudes héritées du passé ne peuvent plus tenir lieu de norme.

Avec ce guide, l'Umih propose des outils pragmatiques pour prévenir, recadrer et protéger les équipes, avec une politique claire de tolérance zéro et des règles de respect mutuel : prévention du harcèlement, gestion des conflits, cohésion d'équipe, accueil des nouveaux salariés...

Afin d'introduire dans les entreprises un dialogue systématique sur le sujet et afin de poser un cadre clair pour tous les salariés quelle que soit leur fonction, l'Umih propose aux employeurs, de faire signer à chacun de leurs salariés un texte « **Engagements partagés** », annexé par exemple à leur contrat de travail ou au livret d'accueil.

Dans la continuité du manifeste « **Touche pas à mon commis** », impulsé par le chef cuisinier Gérard Cagna dès 2014, re-signé en 2019, l'Umih poursuit son engagement contre les comportements inappropriés.

Comme le précise **Thierry Marx**, Président confédéral de l'Umih : « *Nos métiers sont des lieux d'apprentissage, de transmission et de dépassement de soi. L'exigence va toujours avec le respect. Les équipes travaillent mieux quand les règles sont justes, claires et bienveillantes. Avec ce guide, nous voulons rappeler que la responsabilité managériale est d'abord une responsabilité humaine, et que la qualité des relations de travail est indissociable de la qualité du service.* »

Le guide est disponible en téléchargement gratuit sur le site officiel de l'UMIH : ["S'engager pour des pratiques & relations respectueuses au travail"](#). Il vient compléter la collection Umih des « Guide des bonnes pratiques ».